

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SP 5423

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Pâte de brasage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Société: | Messer Eutectic Castolin S.A.R.L. | MEC Holding GmbH |
| Rue: | 22, avenue du Québec | Messer-Platz 1 |
| Lieu: | F-91958 COURTABOEUF CEDEX | D-65812 Bad Soden |
| Téléphone: | + 33 (0) 169 82 69 82 | +49 (0) 6196 7760-555 |
| Téléfax: | + 33 (0) 169 07 07 58 | +49 (0) 6196 7760-561 |

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: C - Corrosif, N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

Provoque des brûlures.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs.

Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

Classification SGH

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger: C - Corrosif; N - Dangereux pour l'environnement



C - Corrosif



N - Dangereux pour
l'environnement

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Chlorure de zinc

Phrases R

- 34 Provoque des brûlures.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

OU

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS05-GHS07-GHS09



Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Chlorure de zinc

Mentions de danger

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P405 Garder sous clef.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Risque de projections lors des opérations de soudage ou brasage, le métal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des brûlures ou une incendie.

Beaucoup de fumées et de vapeur issues de la combustion des métaux sont suspectées d'être des agents cancérigènes

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

| N° CE | Substance | Quantité |
|------------------|--|----------|
| N° CAS | Classification | |
| N° Index | Classification SGH | |
| N° REACH | | |
| 231-592-0 | Chlorure de zinc | 10-25 % |
| 7646-85-7 | C - Corrosif, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R22-34-50-53 | |
| 030-003-00-2 | Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H400 H410 | |
| 231-131-3 | Argent | 0,1-5 % |
| 7440-22-4 | N - Dangereux pour l'environnement R50-53 | |
| | Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410 | |
| 01-2119555669-21 | | |

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.
Consulter, le cas échéant un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter, le cas échéant un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.
Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

Phrases R

34 Provoque des brûlures.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux Acide fluorhydrique (HF), Fluorures inorganiques

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, la terre ou dans les milieux aquatiques. Pour cette raison, retenir au mieux l'eau d'extinction.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Information supplémentaire

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|-----------|----------------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 7440-22-4 | Argent (métallique) | - | 0,1 | | VME (8 h) | |
| | | - | - | | VLE (15 min) | |
| 7440-50-8 | Cuivre (poussières), en Cu | - | 1 | | VME (8 h) | |
| | | - | 2 | | VLE (15 min) | |
| 7646-85-7 | Zinc (chlorure de, fumées) | - | 1 | | VME (8 h) | |
| | | - | - | | VLE (15 min) | |

Conseils supplémentaires

Les désignations comportant OLD ne plus valables. Il s'agit de valeurs limite d'exposition supprimées de la liste des valeurs limite d'exposition. Les valeurs sont pourtant conservées à titre d'information complémentaire attribuant à l'évaluation de risque.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

Protection des mains

Utiliser des gants de protection pour soudeurs ((NF-EN 407)).
Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes (60 minutes), par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Pâteux
Couleur: Gris
Odeur: Caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C): 3

Modification d'état

Point/intervalle de fusion: 232 °C

Point d'ébullition: n.a.

Point d'éclair: 135 °C

Hydrosolubilité: Partiellement soluble
(à 20 °C)

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque de dégagement de gaz toxiques au contact avec des acides.

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants
Des acides forts et des bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs.

Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque de fluorose

| N° CAS | Substance | | | | |
|-----------|-------------------------------|---------|-----------|--------|---|
| | Voies d'exposition | Méthode | Dose | Espèce | h |
| 7646-85-7 | Chlorure de zinc | | | | |
| | Toxicité aiguë par voie orale | DL50 | 350 mg/kg | Ratte | |

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures

Information supplémentaire

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations (1999/45/CE).

Phrases R

34 Provoque des brûlures.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques. A long terme, peut entrainer des effets nocifs dans les eaux.

| N° CAS | Substance | | | | |
|-----------|----------------------------------|---------|--------------|---------------------|----|
| | Toxicité aquatique | Méthode | Dose | Espèce | h |
| 7646-85-7 | Chlorure de zinc | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 | 38 mg/l | Danio rerio | 96 |
| | Aiguë toxicité pour la crustacea | CE50 | 0,33 mg/l | Daphnia magna | 48 |
| 7440-22-4 | Argent | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 | 0,003 mg/l | Oncorhynchus mykiss | 96 |
| | Aiguë toxicité pour la crustacea | CE50 | 0,00022 mg/l | Daphnia magna | 48 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Information supplémentaire

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Pollue fortement l'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Éliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.

Code d'élimination des déchets-Produit

160507 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

SECTION 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: 1759
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de zinc)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 8



Code de classement: C10
 Quantité limitée (LQ): 5 kg
 Catégorie de transport: 3
 N° danger: 80
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: 1759
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE SOLID, N.O.S. (zinc chloride)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ): 5 kg
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)

N° ONU/ID: 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE SOLID, N.O.S. (zinc chloride)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne) 5 kg
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 860
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg
IATA-Quantité maximale (cargo): 864
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 100 kg

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladie professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:

SECTION 16: Autres informations

Modifications

chapitre: 2,3

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.
50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Bibliographie :